



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 90

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le fait que les personnes salariées par le biais de chèques emploi service rencontrent souvent des difficultés lorsqu'elles sont en maladie. Dans les faits, il s'avère en effet que la garantie salariale des personnes en cause n'est pas réellement équivalente à celle des autres salariés. Elle souhaiterait qu'elle lui indique si, en la matière, il ne serait pas envisageable d'améliorer la situation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi est particulièrement soucieux du développement du secteur des services à la personne en raison du fort potentiel de créations nettes d'emplois que ce développement peut induire. Or, une amélioration sensible de l'ensemble des conditions de travail et de la protection sociale des salariés concernés est nécessaire pour faciliter la création d'emplois pérennes dans ce secteur. Aussi, les services du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ont saisi ceux du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité afin que ceux-ci, compétents en la matière, étudient les pistes d'amélioration de la protection sociale, et plus particulièrement de la couverture maladie des personnes salariés en chèque emploi service.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4770

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7498